



Conseil d'administration du CCAS

Compte rendu de la

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, à 15h, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de CARMAUX se sont réunis à la Mairie Annexée 26 avenue Bouloc Torcatis, sous la présidence de Madame Anne SOURDIN, Vice-Présidente du CCAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Anne SOURDIN, Gilbert BESOMBES, Monique CARMES, Christiane CASTIELLO, Monique DELERIS, Carmen JULIEN, Anne-Marie MONTASPRINI, Didier ORRIT, Rachid TOUZANI, Michel TRESSIERES.

ÉTAIT EXCUSÉS : Jean-Louis BOUSQUET, Yveline BLAVIER, (procuration à Didier Orrit), Danièle DALLA RIVA, Cédric IVARS (procuration à Anne Sourdin), Marie MACHADO DA MOTA.

ONT ÉGALEMENT ASSISTÉ : Stéphane DUPRÉ, Régine ANCEL.

DATE DE CONVOCATION : 5 avril 2023.

Nombre de membres en exercice : 15 Membres présents : 10 Nombre de votants : 12

ORDRE DU JOUR

Affaires financières :

1 : CCAS – Budget Primitif 2023

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer et Madame la Vice-Présidente ouvre la séance.

C.C.A.S. BUDGET PRIMITIF 2023

Conformément à l'article L1612-2 du code général des collectivités territoriales, le budget primitif doit être voté avant le 15 avril de l'année concernée. Monsieur Dupré rappelle les points abordés durant la séance précédente à l'occasion du débat d'orientations budgétaires.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de : 767 350.44 €
Y est reporté l'excédent du Compte Administratif 2022 2 707.20 €

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de : 927.49 €
Y est reporté l'excédent du Compte Administratif 2022 759.49 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h40.